



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

**Séance du jeudi 10 novembre 2016**

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 1.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h35.

**Etaient présents :** **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.3) **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Éric ALAUZET (à partir du 1.1.3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN (à partir du 6.2), M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (à partir du 1.1.1), Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD (à partir du 1.1.2), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 3.10), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN (à partir du 1.1.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 1.1.1), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 3.2), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.3), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Beure** : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.3) **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.3) **Busy** : M. Alain FELICE **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du 0.4) **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 0.4) **Chaucenne** : M. Jean-Luc GUILLAUME (suppléante de M. Bernard VOUGNON) **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON (à partir du 1.1.3) **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN (à partir du 7.1) **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 7.1) **Marchaux** : M. Patrick CORNE (à partir du 1.1.3) **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : Mme Corinne PETER (suppléante de Pierre CONTOZ) **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.3) **Nancray** : Mme Annette GIRARDCLOS (suppléante de M. Vincent FIETIER) **Novillars** : Mme Aurore HERNANDEZ (suppléante de M. Philippe BELUCHE) (à partir du 1.1.3 et jusqu'au 3.12) **Osselle-Routelle** : M. Daniel CUCHE **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER (jusqu'au 7.4) **Saône** : M. Yorlan DELARUE **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 0.4) **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

**Etaient absents :** **Besançon** : Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Guericc CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Myriam EL YASSA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Michel OMOURI **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Pouilly-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET **Osselle-Routelle** : M. Laurent LOLLIIOT

**Secrétaire de séance** : M. Marcel FELT

### Procurations de vote :

**Mandants** : E. ALAUZET (jusqu'au 1.1.2), T. BIZE, C. COMTE-DELEUZE, YM. DAHOU, M. EL YASSA, M. LEMERCIER, T. MORTON (jusqu'au 3.1), Y. POUJET (jusqu'au 1.1.1), R. REBRAB (jusqu'au 1.1.2), S. RUTKOWSKI, D. PARIS, JM. BOUSSET, M. LETHIER

**Mandataires** : A. VIGNOT (jusqu'au 1.1.2), E. MAILLOT, P. GONON, D. DARD, N. BODIN, D. POISSENOT, M. LOYAT (jusqu'au 3.1), P. CURIE (jusqu'au 1.1.1), K. ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), M. FELT, F. GILLET, F. GALLIOU, F. LOPEZ

**Délibération n°2016/003400**

**Rapport n°7.2 - Dispositif d'enseignement des musiques actuelles pour l'année scolaire 2016-2017**  
- Convention de partenariat avec la Rodia

## Dispositif d'enseignement des musiques actuelles pour l'année scolaire 2016-2017 - Convention de partenariat avec la Rodia

**Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président**

**Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique**

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016-2020 « Dispositif d'accompagnement d'enseignement des musiques actuelles »	Montant prévu au BP 2016 : 28 000 € Montant de l'opération : 23 000 €

### Résumé :

Depuis 2011, le Grand Besançon a conventionné avec la RAP (Régie Autonome Personnalisée) La Rodia afin de renforcer les liens entre le CRR, les écoles de musique et le Bastion en vue d'offrir un dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles.

Le bilan de la convention précédente (2013-2016) montre l'intérêt de ce conventionnement sans pour autant dégager des bases de partenariats pluriannuels arrêtés pour la suite.

Compte tenu de ces partenariats encore en phase de construction et d'expérimentation, il est proposé de renouveler ce conventionnement avec La Rodia sur une année en conservant les mêmes objectifs mais avec un soutien financier néanmoins renforcé de 23 000 €, compte tenu de l'accentuation de ses actions sur le territoire.

Le Grand Besançon s'est engagé en 2014 à accompagner la mise en place d'un dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles sur le territoire permettant notamment :

- au Conservatoire du Grand Besançon de consolider le département Musiques actuelles,
- aux écoles de musique associatives, principalement les écoles structurantes, de bénéficier des actions proposées par La Rodia, le Bastion et le Conservatoire et de proposer et participer à des actions dans ce domaine,
- à La Rodia et au Bastion d'élargir leur public et d'obtenir un soutien financier du Grand Besançon.

Par convention triennale avec le Bastion d'une part, et La Rodia d'autre part, le Grand Besançon a apporté un soutien financier de 28 000 € par an à ce dispositif, dont 18 000 € pour La Rodia.

### **I. Bilan de la précédente convention triennale avec La Rodia**

La Rodia, Scène de Musiques Actuelles, assoit ses actions sur le territoire grandbisontin. Cet ancrage est le fruit de liens renforcés avec les divers acteurs du territoire : acteurs des musiques actuelles, public scolaire, structures d'enseignement artistique...

A noter que près de 40 000 spectateurs la fréquentent chaque année.

En cohérence avec le cahier des charges SMAC, le Grand Besançon a apporté un soutien à La Rodia sur des actions visant à offrir un dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles.

Ces actions consistent par exemple à organiser des rencontres avec des artistes, ouvertes aux élèves des écoles de musique associatives et du Conservatoire (sorties de chantier, rencontre avec l'artiste associé de La Rodia, stages, master-class...), à proposer des actions pédagogiques comme des conférences, des formations à la scène..., à accueillir la restitution des projets personnels des élèves de 3<sup>ème</sup> cycle du Conservatoire et des projets des écoles de musique structurantes, à programmer des soirées thématiques spécifiques avec restitution des ateliers de pratiques collectives, et à concevoir et élaborer une création annuelle entre les élèves du Conservatoire, des écoles de musique et les artistes invités à La Rodia.

La Rodia s'est donc attachée à accueillir des projets d'élèves du Conservatoire, proposer des rencontres avec des artistes aussi bien au Conservatoire qu'au CAEM, accueillir des groupes amateurs en répétition et contribuer à la création.

## **II. Proposition de soutien du projet 2016-2017 de La Rodia**

Sur 2016-2019, la Rodia fait évoluer sa réponse au cahier des charges des SMAC, forte de son expérience de ces cinq premières années d'ouverture, des contraintes économiques et du contexte sociétal.

### **A/ Eléments constitutifs du soutien du Grand Besançon au projet artistique et culturel de la Rodia pour 2016-2017**

La Rodia accentue son action sur le territoire grandbisontin. Les actions initiées pour 2016-2017 portent sur les bases des partenariats de ces trois dernières années.

Les actions artistiques associées à l'enseignement spécialisé visent à offrir aux élèves du Conservatoire une meilleure compréhension des particularismes des musiques actuelles (traitement du son, amplification). Cela se traduit par des séances de travail avec l'artiste associé à La Rodia et/ou des intervenants extérieurs.

Avec les écoles de musique, si les objectifs visés restent similaires, l'accent est mis sur la pratique de groupe (séances publiques avec les élèves).

A cela s'ajoutent les actions de médiation hors les murs conduites par la Rodia et notamment le concept « Rodiathèque » : conférence sur l'histoire de la musique proposée dans une bibliothèque.

### **B/ Proposition de soutien à La Rodia sur l'année 2016-2017**

Il est proposé de reconduire le soutien à La Rodia sur l'année 2016, en s'appuyant sur le cadre antérieur, à savoir sa contribution au dispositif global de formation dans le cadre des musiques actuelles, et se traduisant sur 2016-2017 par, notamment :

- Rodiathèque : conférence sur l'histoire de la musique en présence d'un groupe dans une médiathèque (18 novembre à Pouilley-les-Vignes sur le News Orléans Jazz, et autres séances en cours de préparation),
- Musique au Logis : conférences et cycle musiques actuelles notamment pour les élèves du CRR (7 séances prévues),
- ateliers de création : avec Sorg&Maddox pour les élèves du CAEM (février 2017), en discussion pour le CRR,
- un atelier « enregistrement jeune public » en partenariat avec la MJC Palente (juin 2017),
- partenariat à Engrenage et Piston, opérations pilotées par le Bastion
- partenariat avec le CRR en cours de préparation.

Par ailleurs, au cours de la programmation de Génériq et Détonation, deux événements phares de la saison, La Rodia peut être amenée à proposer une mise en situation scénique à des groupes constitués d'élèves du CRR ou d'autres écoles de musique. Pour cette année, un des concerts de Génériq est d'ores et déjà prévu à l'auditorium du Conservatoire.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'accorder une subvention de 23 000 € pour l'année 2016-2017 à La Rodia.

Mmes AS. ANDRIANTAVY, O. FAIVRE-PETITJEAN, E. MAILLOT (2), D. POISSENOT (2), F. PRESSE, R. REBRAB et C. WERTHE et MM. P. BONTEMPS, P. CURIE, E. DUMONT, L. FAGAUT, JS. LEUBA, R. STHAL et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le partenariat à intervenir entre le Grand Besançon et La Rodia,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 23 000 € à la RAP La Rodia sur l'exercice budgétaire 2016,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat de l'année scolaire 2016-2017 correspondante.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 81

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 16

Préfecture du Doubs

Reçu le 18 NOV. 2016

Contrôle de légalité





**Entre les soussignés :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 10 novembre 2016,

**Et :**

La Régie Autonome Personnalisée La Rodia, 4, avenue Chardonnet - 25 000 Besançon, représentée par son Directeur, Monsieur Emmanuel COMBY.

**Préambule**

Le Grand Besançon s'est engagé depuis 2014 à accompagner la mise en place d'un dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles sur le territoire permettant notamment :

- au Conservatoire du Grand Besançon de renforcer le département Musiques actuelles
- aux écoles de musique associatives, principalement les écoles structurantes, de bénéficier des actions proposées par la Rodia, le Bastion et le Conservatoire et de proposer et participer à des actions dans ce domaine,
- à la Rodia et au Bastion d'élargir leur public et d'obtenir un soutien financier du Grand Besançon.

Sur 2016-2019, la Rodia fait évoluer sa réponse au cahier des charges des SMAC, fort de son expérience de ces cinq premières années d'ouverture, des contraintes économiques et du contexte sociétal.

La Rodia accentue son action sur le territoire grand bisontin. Les actions initiées pour 2016-2017 portent sur les bases des partenariats de ces trois dernières années, tout en proposant de nouvelles actions culturelles pour élargir son public.

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article I - Objet**

La présente convention établit les dispositions du partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Rodia.

Ce partenariat vise à contribuer à la mise en place d'un dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles au profit des élèves du conservatoire, des écoles de musique associatives et particulièrement les écoles de musique structurantes, et des musiciens amateurs.

Dans ce cadre, les différents apports proposés et mis en œuvre par la Rodia en lien avec le CRR et/ou les écoles de musiques associatives du Grand Besançon portent sur :

- des actions pédagogiques destinées aux groupes amateurs : apprentissage de l'espace scénique...
- un dispositif d'accompagnement de groupes, de découverte de l'environnement socio professionnel,
- des formations proposées aux musiciens,
- une mise à disposition d'espaces de répétition pour les groupes amateurs,
- et le lien avec le milieu artistique (rencontres, projets avec des musiciens artistes reconnus...).

## **Article 2 - Engagements de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, s'engage à :

- par le biais du service Culture Tourisme Sports, assurer la coordination de ce partenariat via un Comité technique composé des services du Grand Besançon concernés, de la Rodia, des représentants des écoles de musique structurantes, et tout autre acteur soutenu par le Grand Besançon dans le cadre de ce dispositif.
- Le comité se réunira pour faire le point sur le partenariat : actions mises en œuvre, points positifs, difficultés rencontrées, bilan des actions, ... Le bilan du partenariat sera présenté en commission Culture Tourisme Sports du Grand Besançon.
- via le Conservatoire, contribuer au dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles, notamment par le Département Musiques Actuelles Amplifiées selon des modalités à préciser avec le Conservatoire, conformément au projet d'établissement et limités aux moyens disponibles,
- verser une subvention annuelle à la Rodia dans le cadre du soutien au dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles, selon l'article 5,
- citer la Rodia comme partenaire et insérer son logo sur les différents supports de communication spécifiques à ce partenariat,
- fournir son logo afin que ce dernier puisse être publié sur les supports de communication.

En aucun cas la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ne prendra en charge un éventuel déficit de la Régie Autonome Personnalisée.

## **Article 3 - Engagements de La Rodia**

La Rodia s'engage, dans le cadre de ses missions (diffusion, accompagnement des pratiques et élargissement des publics) à :

- contribuer au dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles, conformément à ses missions,
- respecter les objectifs et apports définis à l'article 1<sup>er</sup>,
- participer et contribuer au Comité technique,
- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs, ainsi que des actions définies par le Comité technique,

Les actions évoquées sur l'année scolaire 2016-2017, que la Rodia soit pilote ou contributeur, pourraient être :

- la Rodiathèque : conférence sur l'histoire de la musique en présence d'un groupe dans une médiathèque (18 novembre à Pouilley-les-Vignes sur le News Orléans Jazz, et autres séances en cours de préparation)
- Musique au Logis : conférences et cycle musiques actuelles notamment pour les élèves du CRR (7 séances prévues)
- Les Ateliers de création : avec Sorg&Maddox pour les élèves du CAEM (février 2017), en discussion pour le CRR
- un atelier « enregistrement jeune public » en partenariat avec la MJC Palente (juin 2017)
- le partenariat à Engrenage et Piston, opérations pilotées par le Bastion
- le partenariat avec le CRR en cours de préparation

Par ailleurs, au cours de la programmation de Génériq et Détonation, deux évènements phares de la saison, la Rodia peut être amenée à proposer une mise en situation scénique à des groupes constitués d'élèves du CRR ou autres écoles de musique. Pour cette année, un des concerts de Génériq est d'ores et déjà prévu à l'auditorium du Conservatoire.

- informer le Grand Besançon des actions culturelles et artistiques en préparation, permettant ainsi d'échanger lors du Comité technique, sur des actions favorisant le dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles,
- établir des indicateurs d'évaluation des actions organisées par La Rodia, transmettre les éléments de bilan de ce partenariat chaque année, assurer et partager avec le Comité technique le bilan de ces actions,
- transmettre à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon le bilan financier, ainsi que le rapport d'activités de l'année écoulée, au plus tard dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice pour lequel a été attribuée la subvention,
- citer la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon comme partenaire et insérer son logo sur ses différents supports de communication (brochures, flyers, programmes...) et dans les documents qui pourront être édités spécifiquement sur tous les supports (dépliants, affiches, annonce presse). Le Grand Besançon prévoit sur les actions « Rodiathèque » la captation puis montage d'une courte vidéo insérée sur le site institutionnel du Grand Besançon. A ce titre, la Rodia s'engage à obtenir les droits liés aux personnes, images, sons qui seront utilisés.

#### **Article 4 - Durée de la convention**

La présente convention est établie pour la période 2016-2017. Elle entre en vigueur à compter de la signature de cette convention par les parties.

#### **Articles 5 - Conditions financières**

La Communauté d'agglomération du Grand Besançon s'engage à verser à la Rodia, une subvention de 23 000 € (vingt-trois mille euros) pour l'année 2016 - 2017, sur son compte bancaire. Le versement sera réalisé en deux fois :

- 18 400 €, à la signature de la présente convention.
- le solde, soit 4 600 €, sera versé sur la base du bilan du partenariat 2016-2017.

#### **Article 6 - Dispositions particulières de contrôle**

La Rodia s'engage à faciliter le contrôle effectué par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon sur le respect des bases du partenariat prévu dans cette convention.

Un bilan du partenariat sera rédigé par le Comité technique.

L'absence totale ou partielle du respect des engagements prévus dans la présente convention pourra avoir pour effets :

- l'interruption de l'aide financière par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,
- le cas échéant, la non-prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'organisme.

#### **Article 7 - Assurances**

Les signataires de la présente convention déclarent avoir contracté toutes les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la présente convention.

#### **Article 8 - Modification de la convention**

Toute modification concernant notamment le contenu et le déroulement du partenariat devra faire l'objet d'une demande écrite de l'une ou l'autre des parties suivie d'une concertation.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

### **Article 9 - Résiliation de la convention**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

### **Article 10 - Litiges**

En cas de différend relatif à l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. A défaut, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Fait à Besançon, en 2 exemplaires, le .....

Pour la RAP La Rodia,  
Le Directeur,

Emmanuel COMBY

Pour la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon,  
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET